

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

Délibération N° 2024-08

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 09 février 2024

10 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 04 sont représentés par procuration.

Présents : Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, , Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Mireille ARNOULT (pouvoir Mme BLAD), Etienne BREMAND (Mme ATTAÏECH), , Julie SORLI (pouvoir M.CAMES), Chantal RESTES (M.RESTES).

Absents ou excusés : Karine BOUILLOUD, Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, .

Secrétaire de séance : Marie-Claude BLAD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Prorogation de la réduction du loyer de la supérette SAS CHEZ NIVA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Lors du dernier CM du 09 mars 2023, a été acté le fait de réduire de le loyer de 75 % à compter du 1er mars 2023 jusqu'à la date anniversaire du bail le 1^{er} mars 2024, à Madame RAULT dans le cadre de son bail commercial, représentant un loyer mensuel de 127,03€.

A ce jour, ne disposant de suffisamment d'éléments, sur la situation financière de la structure, il est proposé au Conseil municipal de prolonger pour 01 mois le réduction de loyer, afin de pouvoir échanger avec tous les éléments, lors du prochain Conseil municipal, sur le niveau de maintien ou non de la réduction de loyer.

Vote pour : Marie-Claude BLAD, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, , Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL Mireille ARNOULT (pouvoir Mme BLAD), Etienne BREMAND (Mme ATTAÏECH), , Julie SORLI (pouvoir M.CAMES), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES).

Vote contre :

Abstention : Johana ATTAÏECH

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, avec 09 voix pour, et 01 abstention décide :

- **DE PROROGER** la réduction de loyer de 75 % jusqu'au 1^{er} avril 2024, à Madame RAULT dans le cadre de son bail commercial, représentant un loyer mensuel de 127,03€.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Marie-Claude BLAD

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

Le présent document a été :
Publié sur le site internet le : **21 FEV. 2024**
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

*Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.*